

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017
CO 167 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MÉNETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER (Vice-Président) à Michel FRANCONY (Président), Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Colette GIRARD à Véronique LAMBERT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistait à titre consultatif : Eric PICHEGRU, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 71
Votants : 84

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Frédéric CHOULET, Anne CHARLET, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Lucie DODANE, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent GAILLARD

Convocation faite le : 8 décembre 2017

Objet : Reconnaissance de non préjudice financier dans une procédure de mise en débat.

VU le jugement de la Chambre Régionale des Comptes du 15 février 2017 notifié le 2 novembre 2017 portant mise en débat du Comptable Public au titre de l'exercice 2013 d'une somme de 8 460,72€ et indiquant qu'une remise gracieuse était susceptible de lui être accordée pour la totalité de la somme et des intérêts ;

VU la note de synthèse n°21/19.12.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, portant sur absence de préjudice financier dans une procédure de mise en débat du Comptable Public ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, 1^{er} Vice-Président ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances, en séance du 5 décembre 2017 ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DIT que la Communauté de Communes n'a pas subi de préjudice financier ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017
CO 167 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Reconnaissance de non préjudice financier dans une procédure de mise en débet.

2 / DIT que la présente décision concerne le jugement visé et peut-être présentée à l'appui de la demande de remise gracieuse à formuler par le Comptable Public.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Pour le Président empêché,
le Vice-Président Michel FRANCONY

